

ÉCOLE : _____

CHANGEMENT D'ADRESSE

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____ Prénom : _____
 Numéro de fiche : _____ Niveau : _____
 Ancienne adresse : _____

NOUVELLE(S) ADRESSE(S)

Adresse principale(domicile)déterminée par l'autorité parentale
 Adresse effective le : _____

Il s'agit de l'adresse :

Père/mère Père Mère Tuteur

Adresse : _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone(s) :

Résidence _____

Travail (père) _____
 (mère) _____

Urgence _____

Nom du contact d'urgence : _____

À COMPLÉTER S'IL S'AGIT D'UNE GARDE PARTAGÉE
 Adresse effective le : _____

Il s'agit de l'adresse :

Père Mère Tuteur

Adresse : _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone(s) :

Résidence _____

Travail (père) _____
 (mère) _____

Urgence _____

Nom du contact d'urgence : _____

N.B. Le détenteur de l'autorité parentale qui fait une fausse déclaration, lors de l'admission ou l'inscription d'un élève, devra en assumer les conséquences. L'élève sera inscrit immédiatement à l'école de son territoire et ne bénéficiera d'aucun pointage par la gestion des surplus pour la prochaine année scolaire.

La commission scolaire tiendra responsable le détenteur de l'autorité parentale et facturera à ce dernier tous les frais inhérents à cette déclaration.

(Référence : Politique relative à l'admission et à l'inscription annuelle des élèves, 52-02-01)

Preuve de résidence au Québec

J'atteste avoir pris connaissance des documents originaux suivants, présentés pour confirmer la résidence du parent ou du responsable de l'élève au Québec. Document 1 : _____ Document 2 : _____

Date : _____ Signature du responsable de l'admission : _____

Signature de l'autorité parentale

Date

Signature de l'autorité parentale

Date

À CONSERVER AU DOSSIER DE L'ÉLÈVE POUR UN AN

Fait dans GPI